

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-deux le vendredi 8 avril à dix-huit heures
En exercice : 11 trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de
Présents : 9 Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
Votants : 11 ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la
Absents : 2 présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022_D06 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2022.
Le 1 avril 2022

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent :

Absent donnant procuration :

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à AUSSILLOU Pierre.

RAYSEGUIER Christian donne procuration à CABROL Jacqueline.

Secrétaire de séance :

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'impositions pour l'année 2022. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'impositions de 2021 soit :

Désignation	Taux 2022
Foncier bâti	59.27 %
Foncier non bâti	79.88

Voir annexe jointe à la délibération.

Fait à Boissezon le 8 avril 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
transmission à la sous- Municipal.

préfecture

Le 11 avril 2022

Fait à Boissezon

Le 11 avril 2022

Le Maire, Jacqueline CABROL.